****

**Règlement Intérieur de la salle La Source**

Chaque usager de la salle La Source s'engage à respecter le règlement intérieur suivant :

**Je m’engage à** :

- disposer des qualifications professionnelles nécessaires et à jour (diplômes, formations, stages, accréditations…) me permettant d’exercer à titre professionnel mon activité, dans un cadre le plus sécurisé possible pour le client, l’élève ou le patient.

- contracter une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant spécifiquement l’exercice de ma pratique.

- n’utiliser aucun produit, aucune technique, ni aucune méthode qui seraient dangereux ou illicites, contraires aux pratiques du bien-être et aux lois en vigueur en France.

- ne faire l’objet d’aucune interdiction de pratique en France.

Les membres de la SCM La Villa n’ont pas vocation à porter un jugement professionnel ou moral sur les pratiques présentées et dégagent toute responsabilité en cas de pratique dangereuse ou illicite réalisée par un des usagers. Les usagers s’engagent également à ne pas faire de prosélytisme ou de propagande pour une religion ou un courant de pensée, l’esprit de la SCM La Villa étant laïque et portant les valeurs d’écoute, de respect, de bienveillance.

De la même manière, la SCM La Villa et ses représentants ne sauraient être tenus responsables de préjudices portés à des tiers par les adhérents, et décline toute responsabilité vis-à-vis d’un patient, d’un client, d’un visiteur qui viendrait à subir des préjudices relatifs aux informations, aux pratiques et/ou aux échanges avec un membre de l’association.

**Responsabilité et taches :**

Chaque usager de la salle La Source s'engage à respecter les locaux et à rendre cet espace dans le même état qu'il/elle l'a trouvé, c'est à dire propre et rangé, le matériel en bon état de marche, la vaisselle faite et rangée ainsi que les tables de massage ou les tapis. Chacun veillera à ne pas imposer aux autres usagers une décoration personnalisée ni d’objets personnels. Aucune denrée périssable ne doit être laissée à la salle ni aucune nourriture au risque qu’elle soit consommée par un autre groupe.

Chaque usager est responsable de cet espace ; en cas de détérioration des locaux ou du matériel de la part d'un de ses clients, élèves, ou participants, il sera tenu responsable et devra s'acquitter de la réparation du dommage subi.

Chaque usager s'engage à respecter le planning et les horaires du créneau alloué. En aucun cas il ne pourra déborder sur ces horaires, le respect de cette règle garantissant à chacun de trouver la salle à sa disposition pour le bon fonctionnement du roulement des locations. Les horaires s’entendent à partir du moment où l’usager entre dans la salle et le moment où il la quitte. Pour tous les usagers, il est formellement interdit de pénétrer ou d’utiliser la salle en dehors des créneaux horaires définis dans le contrat.

Chaque usager est responsable de la partie nourriture et boissons (gâteaux, thé...) de chacun de ses groupes (la nourriture est interdite dans la grande salle, une cuisine est à votre disposition). Il est interdit de fumer dans l’ensemble des locaux.

Le parking de la Villa peut être mis à disposition pour les interventions en soirée et en week-end. Nous vous invitons à en discuter avec les responsables de la SCM La Villa.

Important : A la fin de chaque intervention, veiller à bien fermer les velux, à éteindre toutes les lumières, à fermer la porte de la salle La Source à clef, à descendre le rideau et le fermer à clef ainsi que la porte d’entrée. Fermer également à clef la porte du portillon et verrouiller le grand portail.

Le bruit, la musique doivent impérativement être stoppés à 22h les soirs et ne pas débuter avant 9h le dimanche matin par respect pour le voisinage.

Chaque usager s'engage à prévenir un membre du bureau de la SCM La Villa dont les coordonnées figurent au bas du document en cas de souci de quel qu’ordre qu'il soit, en lien avec la salle ou son intervention.

**La SCM La Villa s’engage à :**

- ce que la salle soit équipée en petites fournitures d'entretien et de consommation courante (papier toilette, lavage de mains, etc…)

- faire respecter le planning afin que chacun puisse réaliser son intervention dans des conditions optimales.

- ce que la salle soit régulièrement entretenue et nettoyée (ce qui ne dispense en aucun cas chaque usager de nettoyer la salle après son départ pour les interventions suivantes)

- mettre à la disposition des usagers les moyens de communication utilisés : affichage, et communication par mail des activités proposées dans la salle La Source. La SCM La Villa est responsable de la communication et les modalités des publications sont à définir avec lui.

**Modalités de réservation et de paiement :**

La réservation de la salle est validée à réception de l’acompte, le chèque de réservation devant être envoyé à la SCM La Villa : 4 rue de la Richelandière / 42000 Saint Etienne.

Si annulation de la part de l’usager 15 jours avant la date prévue, les arrhes seront restitués, entre 15 et 8 jours, les arrhes seront encaissés. Si l’annulation intervient seulement 8 jours avant le stage prévu, la totalité de la somme de la location sera exigée. La location est due dès la fin du stage réalisé.

De manière générale, aucun remboursement de la location (ponctuelle ou régulière) ne pourra être demandé en dehors des cas d’annulation prévus ci-dessus.

Chaque usager régulier s'engage à régler son loyer en début de mois au 1er du mois. Si retard de loyer, les représentants de la SCM La Villa pourront lui refuser l'accès à la salle. Chaque usager régulier aura la possibilité s’il le souhaite d’accéder à un planning annuel de la salle afin de planifier ses interventions.

Tarifs locations salle La Source 2017/18

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Durée** | **Temporaire** | **Régulier** | **Acompte** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **1h30** | 20€ | 15€ | 10€ |
| **2h** | 25€ | 20 | 10€ |
| **Soirée 19h à 23h** | 40€ | 30€ | 10€ |
| **1/2 journée 9h à 14h ou 14h à 19h** | 50€ | 40€ | 15€ |
| **journée 9h à 19h** | 70€ | 50€ | 20€ |
| **journée complète 9h à 23h** | 90€ | 70€ | 35€ |
| **2 jours complets** | 160€ | 120€ | 50€ |
| **3 jours complets** | 210€ | 160€ | 60€ |
| **4 jours complets** | 260€ | 210€ | 70€ |
| **5 jours complets** | 300€ | 260€ | 90€ |

**Pour nous joindre :**

Adresse de la salle La Source : 4, rue de la Richelandière / 42000 St-Etienne.

Le bureau de la SCM La Villa : 4, rue de la Richelandière / 42000 St Etienne.

Représentants de la SCM :

Raphaël Grange 06 42 74 47 15 Virginie Berger 06 29 66 94 92

Nathalie Fournier 06 98 87 17 17 Sabine Frering 06 87 36 41 67

Christèle Bravant 06 82 31 99 25 Frédéric Garcia 06 82 77 06 72

Thierry Louison 06 83 88 13 42

Fait en double exemplaire le :

A :

L’usager : Pour la SCM La Villa :

*(Précédé de la mention « lu et approuvé »)*